

**DÉPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)**

**COMMUNE D'AYGUATEBIA-TALAU**

10 Rue de la mairie

66360 – AYGUATEBIA

Conseil municipal du **Vendredi 8 novembre 2024 à 17 H** à la **salle de réunion de la Mairie d'Ayguatébia-Talau**

**Présents** : Vicens Georges, Oliva Thierry, Petit Edwige, Torras Sylvie, Goze Christian

**Absent excusé** : Minda Pierre

**Secrétaire de séance** : Torras Sylvie

**1 VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024**

**2 DELIBERATION POUR ADOPTER LE PLAN SOCIAL COMPLEMENTAIRE**

Nous sommes en attente de la réponse du Centre de Gestion. A reporter au prochain Conseil Municipal

**3 DELIBERATION POUR ADOPTER LE PROJET AMENAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le contexte suivant

Nous avons fait appel au bureau Géo Pyrénées pour la maîtrise d'œuvre du projet aménagement de la zone de loisirs.

Maxime Brillard a donc fait une étude pour cet aménagement qui comprend :

-Des travaux de terrassement

-Elargissement de la piste d'accès technique et de la zone de retournement

-Construction d'un accès piétons par escalier

-Réalisation d'un point d'eau

-Création d'un éclairage public supplémentaire (4 candélabres)

-Mise en place d'un nouveau terrain multisport à la place de l'ancien

-Rénovation de l'aire de jeux avec installation de 2 modules de jeux pour enfants de 2 à 6 ans, et pour enfants de 6 à 10 ans

-Création de 4 terrains de boules

Estimatif des travaux : 220 292, 45 € HT

Devis Maîtrise d'œuvre : 11 825 € HT

Conformité : 1500 € HT

Total de l'opération : 233 617,45 € HT

M. le Maire propose :

1) d'approuver sans réserve le projet établi par Mr Brillard pour un montant total hors taxe de 233 617,45 €

2) de demander au Département et à la sous préfecture ( DETR) une subvention aussi élevée que possible,

3) de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette opération.

**4 DELIBERATIONS POUR FORFAIT NEIGES CATALANES**

Comme chaque année 2 délibérations sont à discuter concernant les forfaits neiges catalanes

- Forfait enfants du territoire

Forfaits offerts par les communes aux enfants des écoles primaires domiciliés et scolarisés sur la communauté des communes . Coût supportée par la commune = 50 €/enfant

- Forfait jeunes du territoire

Même chose pour les jeunes lycéens et collégiens primaires domiciliés et scolarisés sur la communauté des communes . Coût supportée par la commune = 150 €/enfant

### **Adopté à l'unanimité**

#### **1 DELIBERATIONS POUR ADOPTER LES RPQS EAU POTABLE ET EAUX USEES**

Le RPQS EAU POTABLE n'est pas finalisé, nous devons attendre le prochain CM

Le rapport sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement est présenté au Conseil Municipal, pour être ensuite transmis à l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir pris connaissance des documents,

**le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le RPQS assainissement**

#### **2 DELIBERATION POUR ADOPTER UNE DM POUR FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Afin de pouvoir payer toutes nos factures de voirie d'ici la fin de l'année, nous avons besoin d'adopter une DM

Désignation	Imputation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Amélioration énergétique des bâtiments	OP 52	159 488	30 000		129 488
Voirie communale	OP 13	50 000		30 000	80 000

### **Adopté à l'unanimité**

#### **3 DELIBERATION POUR AJOUTER 2 PARCELLES AU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE QUI AVAIENT ETE OUBLIEES DANS L'ANCIEN PLAN**

Il s'agit de 2 parcelles B 1340 et B 1367 qui ont toujours été gérées par l'ONF et qui font partie des limites connues mais qui étaient manquantes dans l'arrêté préfectoral d'application du Régime Forestier. La surface cadastrale totale de la forêt passera à 332,79 ha

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour approuver la nouvelle surface cadastrale

Après discussion, le CM décide de reporter cette délibération afin d'étudier le dossier dans le détail.

#### **4 DELIBERATION POUR ADOPTER LE NOUVEAU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale d'Ayguatebia-Talau établi par l'ONF, pour la période 2025-2044.

Le projet comprend un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement :

-La définition des objectifs assignés à cette forêt

-Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Après discussion, le CM décide de reporter cette délibération afin d'étudier le dossier dans le détail.

## **5 CONVENTIONS AVEC LES ELEVEURS UTILISANT LA FORET COMMUNALE**

Actuellement , nous avons des éleveurs qui occupent avec leurs bêtes la forêt communale.

Il n'existe aucune convention entre les éleveurs, l'ONF et la commune qui régleme ce pâturage .( CPP : Convention pluriannuelle de pâturage)

Le Conseil Municipal décide d'interroger les « anciens » du village pour obtenir plus de renseignements avant le prochain Conseil

## **6 DIVERS**

- Un propriétaire d'enclave accepte de nous vendre sa parcelle. Il s'agit de la 0A516 de 7 190 m2 ( las Coumes) appartenant à Denis Grand. Nous avons demandé à l'ONF d'estimer le prix de vente.

- Remplacement de Frédéric Simonet

Notre employé communal a obtenu une mutation pour la commune de Saint Pierre . La commune a donc entamé les démarches réglementaires pour son remplacement.

Le dépôt des candidatures prend fin le 24 novembre . A partir de cette date ,Mr le Maire organisera les entretiens d'embauche. La décision sera prise avant le 24 décembre

- Signatures des conventions assistance eau potable et assainissement ( SATESE et SATEP) renouvellement à partir de 2025 . Besoin d'une délibération pour accepter ces conventions

### **Approuvé à l'unanimité**

- Délibération pour valider les tarifs des secours sur la station nordique de la communauté de communes

Les diverses prestations de secours effectués par les Pisteurs Secouristes et donnant lieu au remboursement des frais pourront comprendre :

- Les déplacements, les techniques de sauvetage en montagne pour recherche de personne sur le territoire de la commune,
- Les premiers soins aux blessés,
- L'immobilisation et la préparation au transport du blessé,
- L'assistance au médecin en cas de médicalisation des blessés,
- L'accompagnement et la surveillance des blessés,
- Le transport des blessés du lieu de prise en charge jusqu'au moyen de transport terrestre ou aérien,

Ces prestations pourront se cumuler pour un même blessé,

**Article 1 :** l'intervention du service des pistes pour les secours consécutifs à des accidents de ski sur le domaine nordique du Capcir est gratuite sur le territoire de la commune. Seule l'évacuation en ambulance est payante

**Article 2 :** les tarifs des prestations de secours pour la saison 2024-2025 concernent uniquement l'évacuation par ambulance vers le centre de soins le plus proche.

### **Article 3 :**

Tarifs des secours :

**EVACUATION EN AMBULANCE PRIVÉE SUR LE CABINET MEDICAL DES ANGLES :**

**. Valeur Forfaitaire : 448,12 Euros TTC**

**EVACUATION EN AMBULANCE PRIVÉE SUR L'HOPITAL DE PUIGCERDA :**

**. Valeur Forfaitaire : 489,73 Euros TTC**

**EVACUATION PAR LE SDIS EN CAS DE CARENCE D'AMBULANCE PRIVÉE :**

**. Valeur Forfaitaire : 300 Euros TTC**

**FRAIS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE DE PERSONNES : tarifs horaires**

- Mise à disposition d'un Pisteur Secouriste : **40.00 Euros TTC**
- Mise à disposition d'une moto neige : **80.00 Euros TTC**
- Mise à disposition d'un engin de damage : **300.00 Euros TTC**
- Mise à disposition d'un 4x4 : **100.00 Euros TTC**

**Article 4 :** L'application des ces tarifs concerne tous les usagers des pistes (fond, randonnée...) bénéficiant de secours classiques (correspondant aux moyens mis en œuvre par la commune) sur toutes les zones accessibles par ces dits moyens.

Les secours effectués hors de cette zone relèveront des Services de l'État,

**Approuvé à l'unanimité**